VISITE DE CONTROLE - LABEL ECOLE DE RUGBY

Dans les 6 mois qui précédent la date d'anniversaire des 2 ans du label Ecole de Rugby une visite de contrôle est obligatoire afin de s'assurer que l'EDR continue de respecter les critères de labellisation.

Qui est concerné ?

Uniquement les clubs qui ont obtenu le **nouveau label** à compter du 1er juillet 2019. **Pour la saison 2026-2027 ce sont les clubs labellisés au 1er juillet 2025**.

Quand faire la visite ?

Entre le 1er janvier et le 30 avril de la saison qui précède la date des deux ans du label

(Exemple EDR labellisée au 1er juillet 2025 visite de contrôle entre le 1er janvier 2027 et le 30 avril 2027).

Qui fait la visite ?

Elle est effectuée par la **commission EDR** départementale accompagnée du **CTC** en présence du **responsable de l'EDR** et de son équipe.

Quel objectif ?

La commission départementale devra rendre un avis après la visite de contrôle :

- Maintien du label pour les 2 saisons à venir
- Réévaluation du label (niveau supérieur) pour les 2 saisons à venir (dans ce cas complément de la dotation de matériel par la FFR).
- Rétrogradation de niveau pour les 2 saisons à venir
- Suppression du label pour les 2 saisons à venir (impossibilité pour le club de déposer un dossier avant la fin des 2 saisons)

Lors de cette visite de contrôle, l'évaluation de la commission départementale se doit d'être la plus objective possible. L'avis s'appuiera sur des éléments mesurables, identifiés dans la **grille d'évaluation** et dans le **PAQ.** Il devra prendre en considération **l'évolution de l'EDR** sur les deux saisons, des **situations spécifiques** du club et des **conditions exceptionnelles** qui pourraient affecter la réalisation de certaines actions. La commission départementale et le CTC sont aussi là pour accompagner l'EDR dans la mise en application des actions prévues.

Quels outils utiliser ?

Le rapport de visite de contrôle ci après doit obligatoirement être renseigné. Nous vous invitons à vous appuyer sur les deux outils complétés lors de la demande de label :

- **La grille de labellisation** : reprendre la grille complétée à la demande de label et s'assurer que les critères de labellisation du niveau validé sont toujours atteints.

- **Le PAQ** (Plan d'Amélioration de la Qualité) reprendre le PAQ rédigé lors de la demande de label et s'assurer que les actions qui étaient prévues à N+1 et N+2 sont en cours.

Ci après des exemples d'utilisation des outils et d'avis qui pourraient être rendus par la commission :

- *Si la grille d'évaluation et le PAQ sont toujours respectés : l'EDR maintien son label. Si de nouveaux critères sont atteints et permettent de prétendre à un niveau de label suppérieur, l'EDR peut demander une évolution de son niveau de label vers un niveau supérieur.*

- *Si la grille d'évaluation et/ou le PAQ ne sont plus en phase avec la réalité de l'EDR, la commission devra proposer (au CD et à la Ligue) une rétrogradation de niveau.*
  Dans tous les cas la FFR sera l'instance qui validera.

Qui enterrine la décision ?

- S'il s'agit d'un maintien de label : c'est la Ligue qui valide officiellement après validation du CD.
- Pour tous les autres cas (réévaluation, rétrogradation ou suppression) **c'est la FFR qui valide** la décision après avis du CD et de la Ligue.
  Selon les cas voici les pièces à envoyer **au plus tard le 31 mai 2027** à la FFR (ecoles.rugby@ffr.fr) :
  - Réévalution du label : rapport de visite + nouveau dossier pour prétendre à un niveau supérieur (respecter le calendrier officiel des labellisations).
  - Rétrogradation : rapport de visite
  - Suppression : rapport de visite

RAPPORT DE VISITE DE CONTROLE
LABEL ECOLE DE RUGBY

IDENTITE DU CLUB

Nom du club :

Code club :

Ligue régionale :

Comité départemental :

Date d'attribution du label :

Niveau de label obtenu : Choisir

EVALUATION - OBSERVATIONS

Date de la visite de contrôle :

Nom des membres de la commission départementale et du CTC présents lors de la visite :

Commentaires et observations de la Commission Départementale accompagnée du CTC :

CONCLUSIONS DE LA VISITE DE CONTROLE

Cocher la case correspondante :

	Décision	Précision	Validation
☐	✓ **Maintien du label**		CD et Ligue
☐	**Demande de label de niveau supérieur**	Préciser niveau : Choisir	CD, Ligue et FFR
☐	**Rétrogradation du label**	Préciser niveau : Choisir	CD, Ligue et FFR
☐	✕ **Suppression du label**		CD, Ligue et FFR

SIGNATURES

Club	**Commission EDR**
Date : Nom : Signature :	Date : Nom : Signature :
Comité Départemental (Président ou délégué)	**Ligue Régionale (Président ou délégué)**
Date : Nom : Signature :	Date : Nom : Signature :